



Communiqué de presse

Suite à la demande des étudiants, qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures en Ukraine au titre de l'année universitaire 2012-2013, une liste des universités accréditées par le ministère de l'enseignement supérieur Ukraine est établie en collaboration avec l'Ambassade d'Ukraine.

Toutefois Les diplômes obtenus restent soumis aux exigences juridiques et réglementaires relatifs aux conditions et à la procédure de l'octroi des équivalences de diplômes de l'enseignement supérieur.